



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/INF/48/8/Add.5  
17 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

Note du Secrétaire général

Additif

À ses 103e, 104e, 105e et 106e séances plénières, tenues le 24 août et les 14 et 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 48/265, 48/266 et 48/267 et les décisions 48/323, 48/402 F, 48/409 C et 48/498 à 48/511. En conséquence, les documents A/INF/48/8 et Add.1, Add.2 et Add.2/Corr.1, Add.3 et Add.3/Corr.1 et Add.4 devraient être modifiés comme suit :

1. Page 2 (Add.4) [II. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SANS RENVOI À UNE GRANDE COMMISSION]

<u>Numéro des résolutions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>
a)	<u>Après la résolution 48/264, ajouter :</u>		
48/265	Octroi à l'Ordre souverain et militaire de Malte du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (A/48/L.62 et Add.1) . . . . .	180	24 août 1994
48/266	Assistance d'urgence à la République de Moldova (A/48/L.64) . . . . .	181	14 septembre 1994
48/267	Mission de vérification des droits de l'homme et respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala . . . . .	40	19 septembre 1994

2. Page 7 (Add.4) [IX. DÉCISIONS]

## [A. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS]

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
<u>Après</u> la décision 48/322, <u>ajouter</u> :				
48/323	Nomination d'un Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne (A/48/983; A/48/PV/103) . . . . .	121	24 août 1994	

3. Page 8 (Add.4) [B. AUTRES DÉCISIONS][1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]a) Lire comme suit l'entrée concernant la décision 48/402 :

48/402	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour (A/48/250 et Add.1 à 12, A/48/251 et Add.1 à 10, A/48/252 et Add.1 à 10, A/48/749, A/48/851, A/48/896, A/48/102/Add.3, A/48/106/Add.1, A/48/911, A/48/942, A/48/952, A/48/36/Add.1, sect. VI, A/48/928, A/48/954, A/48/985, A/48/990, A/48/991, A/48/PV.3, 22, 31, 36, 47, 50, 57, 75, 79, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 102, 103, 104, 105) . . .	8	24 septembre, 8, 15 et 25 octobre, 2, 4 et 17 novembre, 10 et 14 décembre 1993, 21 janvier, 14 février, 9 et 24 mars, 5 avril, 26 mai, 23 juin, 29 juillet, 24 août, 14 et 19 septembre 1994	13
--------	---	---	--	----

4. Page 33 (Add.2) [B. AUTRES DÉCISIONS]

[1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
a)	<u>Lire comme suit</u> l'entrée concernant la décision 48/409 :			
48/409	Notification faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies			
	Décision A (A/48/411 et Add.1, A/48/PV.57) . . . . .	7	17 novembre 1993	
	Décision B (A/48/411/Add.2, A/48/PV.86) . . . . .	7	21 décembre 1993	
	Décision C (A/48/411/Add.3, A/48/PV.103) . . . . .	7	24 août 1994	

5. Page 8 (Add.4) [B. AUTRES DÉCISIONS]

[1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]

Après la décision 48/490, ajouter :

48/498	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres (A/48/47, par. 9, A/48/PV.104) . . . . .	33	14 septembre 1994	
48/501	Bureau des services d'appui aux projets (A/48/L.65, A/48/PV.105) . . . . .	12	19 septembre 1994	
48/502	Vingt-cinquième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population (A/48/991, A/48/PV.105) . . . . .	8 et 12	19 septembre 1994	
48/503	La situation en Afghanistan et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales (A/48/PV.105) . . . . .	52	19 septembre 1994	

<u>Numéro des</u> <u>décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de</u> <u>l'ordre</u> <u>du jour</u>	<u>Date</u> <u>d'adoption</u>	<u>Page</u>
48/506	Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (A/48/PV.105) . . .	55	19 septembre 1994	
48/507	Financement des activités opérationnelles de développement à l'intérieur du système des Nations Unies (A/48/PV.105) . . . . .	56	19 septembre 1994	
48/510	Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport (A/48/PV.105) . . . . .	167	19 septembre 1994	

6. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission

48/499	Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (A/48/688/Add.1 (Partie II), par. 7, A/48/PV.104) . . . . .	156	14 septembre 1994	
--------	---	-----	-------------------	--

7. Page 40 (Add.2) [4. Décisions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission

Après décision 434, ajouter :

48/508	Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/48/632/Add.5 (Partie VI), par. 2, A/48/PV.105) . . .	114 b)	19 septembre 1994	
--------	---	--------	-------------------	--

8. Page 42 (Add.2) [5. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission

<u>Numéro des décisions</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Page</u>
-----------------------------	--------------	---------------------------------	------------------------	-------------

Lire comme suit l'entrée concernant la décision 48/479 :

48/479	Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda			
	Décision A (A/48/828, par. 5, A/48/PV.87) . . . . .	173	23 décembre 1993	
	Décision B (A/48/828/Add.2 (Partie III), par. 6, A/48/PV.104) . . . . .	173	14 septembre 1994	

9. Page 12 (Add.4) [5. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission]

Après décision 497, ajouter :

48/500	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/48/806/Add.1 (Partie II), par. 4, A/48/PV.104) . . . . .	127	14 septembre 1994	
48/509	Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 (A/48/PV.105) . . . . .	163	19 septembre 1994	
48/511	Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 : versements à effectuer au titre du transfert de véhicules et de matériel excédentaire (A/48/811/Add.5 (Partie VI), par. 3, A/48/PV.106) . . . . .	123	19 septembre 1994	

10. Page 13 (Add.4) [IX. DÉCISIONS]

[A. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS]

Après la décision 48/322, ajouter :

48/323. Nomination d'un Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne

À sa 103e séance plénière, le 24 août 1994, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général<sup>1</sup>, a approuvé la nomination de M. Karl Theodor Paschke en tant que Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1994.

11. Page 14 (Add.4) [B. AUTRES DÉCISIONS]

[1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]

a) Après le texte de la décision 48/402 E, ajouter ce qui suit :

F

À sa 103e séance plénière, le 24 août 1994, l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général<sup>2</sup>, a décidé de rouvrir l'examen du point 40 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement", et d'examiner ce point directement en séance plénière.

À sa 104e séance plénière, le 14 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau<sup>3</sup>, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session la question additionnelle suivante : "Assistance d'urgence à la République de Moldova" en tant que point 181, et d'examiner ce point directement en séance plénière.

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Président du Conseil économique et social<sup>4</sup>, a décidé de rouvrir l'examen du point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Conseil économique et social", et d'examiner ce point directement en séance plénière.

---

<sup>1</sup> A/48/983, par. 2.

<sup>2</sup> A/48/985, par. 6.

<sup>3</sup> A/48/250/Add.12, par. 2.

<sup>4</sup> A/48/990 et A/48/991.

12. Page 50 (Add.2) [B. AUTRES DÉCISIONS]

[1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]

Après le texte de la décision 48/409 B, ajouter ce qui suit :

C

À sa 103e séance plénière, le 24 août 1994, l'Assemblée générale a pris acte de l'additif à la note du Secrétaire général<sup>5</sup>.

13. Page 15 (Add.4) [B. AUTRES DÉCISIONS]

[1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission]

Après la décision 48/490, ajouter :

48/498. Rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres

À sa 104e séance plénière, le 14 septembre 1994, l'Assemblée générale, ayant examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres<sup>6</sup>, créé par sa résolution 48/26 du 3 décembre 1993, a pris note des travaux du Groupe de travail et décidé que celui-ci devrait poursuivre ses travaux, en tenant compte notamment des vues exprimées à la quarante-neuvième session, et lui présenter un rapport avant la fin de ladite session<sup>7</sup>.

48/501. Bureau des services d'appui aux projets

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale, se fondant sur une proposition de l'Australie et sur la recommandation du Conseil économique et social<sup>8</sup>, a décidé que le Bureau des services d'appui aux projets deviendrait une entité distincte et identifiable, conformément à la décision 94/12 adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement le 9 juin 1994.

---

<sup>5</sup> A/48/411/Add.3.

<sup>6</sup> A/48/47.

<sup>7</sup> Ibid., par. 9.

<sup>8</sup> A/48/L.65.

48/502. Vingt-cinquième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Conseil économique et social<sup>9</sup>, a décidé de consacrer une séance plénière de sa quarante-neuvième session à la célébration du vingt-cinquième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour la population.

48/503. La situation en Afghanistan et ses incidences pour la paix et la sécurité internationales

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de différer l'examen du point 52 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.

48/504. Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session le point 24 intitulé "Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90".

48/505. Question de Chypre

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de différer l'examen du point 54 de l'ordre du jour, intitulé "Question de Chypre", et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-neuvième session.

48/506. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de différer l'examen du point 55 de l'ordre du jour, intitulé "Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït", et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.

48/507. Financement des activités opérationnelles du développement à l'intérieur du système des Nations Unies

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé d'étendre à sa quarante-neuvième session le processus de consultation relatif aux activités opérationnelles du développement demandé dans sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993 au titre du point 56 de l'ordre du jour,

---

<sup>9</sup> A/48/991.

intitulé "Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

48/510. Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point 167 de l'ordre du jour, intitulé "Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport", à l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.

14. Décisions adoptées sur les rapports de la Première Commission

48/499. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

À sa 104e séance plénière, le 14 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission<sup>10</sup>, après avoir pris acte des consultations menées par le Président de la Première Commission sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission au cours de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, ainsi que du document de travail reproduit en annexe à la présente décision, qui avait été établi par le Président de la Première Commission sur la base desdites consultations, a décidé d'examiner plus avant, à sa quarante-neuvième session, la question de la rationalisation des travaux et de la réforme de l'ordre du jour de la Première Commission, compte tenu, notamment, du document de travail établi par le Président de la Première Commission, ainsi que d'autres documents et vues sur la question présentés par les délégations.

ANNEXE

Organisation du mode de travail de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)

Document de travail présenté par le Président

1. L'efficacité de la Première Commission serait renforcée grâce à l'adoption, pour la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, d'un programme de travail qui reflète l'approche par thèmes exposée au paragraphe 2 de la résolution 48/87 de l'Assemblée, en date du 16 décembre 1993.

2. Le nombre de séances que la Première Commission tiendra pendant sa session ordinaire serait établi selon ce que le nouveau bureau constitué par la Commission recommandera après avoir consulté les délégations et le Secrétariat et en considérant :

a) Les délais et les services dont la Commission a besoin pour pouvoir remplir ses fonctions;

---

<sup>10</sup> A/48/688/Add.1, par. 7.

- b) Le nombre de séances normalement alloué lors des précédentes sessions;
- c) Si la Commission a pu, lors des précédentes sessions, accomplir ses tâches dans les limites du temps de séance qui lui était alloué;
- d) Si la Commission, lors des précédentes sessions, a utilisé la totalité du temps de séance qui lui était alloué;
- e) Les moyens et ressources disponibles.

3. Les travaux de la Première Commission se dérouleraient en trois phases, selon la séquence suivante :

- a) Débat général (première phase) :
  - i) Les déclarations faites par les délégations en leur nom propre ne devraient pas dépasser sept minutes chacune;
  - ii) Les déclarations faites au nom de plusieurs délégations ne devraient pas dépasser 12 minutes;
  - iii) Il sera possible de présenter dans le cadre du débat général des exposés plus longs et plus détaillés sous forme de communications écrites, qui seront assimilés à des interventions orales et consignés dans les actes de la Commission sous réserve du règlement intérieur de l'Assemblée générale;
  - iv) Les orateurs seront autant que possible invités à prendre la parole dans l'ordre où ils figureront sur la liste des orateurs et de façon à clore le débat général aussi tôt que faire se pourra;
- b) Examen des questions dont la Première Commission est saisie (deuxième phase) :
  - i) Les séances se dérouleront sans formalités mais avec les services de conférence appropriés;
  - ii) Les débats s'organiseront autour des grands thèmes indiqués au paragraphe 2 de la résolution 48/87 de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il ne faudrait pas examiner plus d'une question par séance;
  - iii) Après consultations, et compte tenu des résultats de la précédente session de la Première Commission, le Président de cette dernière établira, avec le concours du bureau de la Commission et du Secrétariat, une liste indicative des principales questions à traiter dans le cadre de chacun des grands thèmes;
- c) Examen des projets de résolution et décisions à leur sujet (troisième phase) :
  - i) Les délais de dépôt des projets de résolution ne pourront être clos qu'une fois la deuxième phase des travaux terminée;

ii) Les examens des divers projets de résolution seront regroupés par grands thèmes de la même façon que les sujets de ces textes l'étaient pendant la deuxième phase.

4. Il faudrait envisager d'adopter, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, aux fins de l'organisation en trois phases définie au paragraphe 3 ci-dessus, un programme et un calendrier de travail qui s'inspirent de l'exemple proposé en annexe au présent document de travail.

5. Le nouveau président que désignera la Première Commission devrait poursuivre des consultations sur la manière de rationaliser encore davantage le mode de travail de la Première Commission et d'en assurer le bon fonctionnement.

6. Le Secrétaire général devrait fournir, en tenant dûment compte du caractère limité des ressources actuelles, les moyens appropriés pour permettre à la Première Commission d'exécuter le programme de travail de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

15. Page 100 (Add.2)

[4. Décisions adoptées sur les rapports de la Troisième Commission]

Après la décision 48/434, ajouter

48/508. Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a pris acte du rapport de la Troisième Commission relatif au Groupe de travail de la Commission sur le point 114 b) de l'ordre du jour<sup>11</sup>.

16. Page 117 (Add.2)

[5. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission]

Avant le texte de la décision 48/479, insérer A

Après le texte de la décision 48/478 A, ajouter ce qui suit :

B

À sa 104e séance plénière, le 14 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>12</sup>, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission des Nations Unies pour

---

<sup>11</sup> A/48/632/Add.5, par. 2.

<sup>12</sup> A/48/828/Add.2, par. 6.

l'assistance au Rwanda<sup>13</sup> et souscrivant aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, a décidé d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses pour répondre aux besoins opérationnels immédiats de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda, jusqu'à concurrence d'un montant brut de 37 182 100 dollars (soit un montant net de 38 043 200 dollars) pour la période allant du 5 avril au 30 septembre 1994, en sus du crédit d'un montant brut total de 62 367 187 dollars (soit un montant net de 60 982 867 dollars) déjà ouvert aux termes de sa résolution 48/248 du 5 avril 1994.

17. Page 23 (Add.4)

[5. Décisions adoptées sur les rapports de la Cinquième Commission]

Après la décision 48/497, ajouter

48/500. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

À sa 104e séance plénière, le 14 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>14</sup>, a décidé de reporter à sa quarante-neuvième session l'examen de la question de la création d'un organe spécial chargé d'étudier l'application de la capacité de paiement comme critère fondamental pour l'établissement du barème des quotes-parts, dont elle était convenue en principe dans sa résolution 48/223 C du 23 décembre 1993, et de prendre une décision à ce sujet au début de ladite session.

48/509. Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991

À sa 105e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de différer l'examen du point 163 de l'ordre du jour, intitulé "Budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991", et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.

48/511. Budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995 : versements à effectuer au titre du transfert de véhicules et de matériel excédentaire

À sa 106e séance plénière, le 19 septembre 1994, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission<sup>15</sup>, et prenant note de la proposition du Secrétaire général contenue dans le document A/C.5/48/84, a décidé de prier le Secrétaire général de prévoir des ressources aux fins des versements à effectuer à d'autres missions au titre du transfert de véhicules et de matériel excédentaire, au cas où elle déciderait d'approuver la procédure décrite dans sa décision 48/496, et d'inscrire les montants correspondants au

---

<sup>13</sup> A/48/837/Add.1.

<sup>14</sup> A/48/806/Add.1, par. 4.

<sup>15</sup> A/48/811/Add.5, par. 3.

budget révisé de la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala.

-----